
ICANN76 | Forum de la communauté – Préparation du GAC pour les réunions conjointes
Dimanche 12 mars 2023 – 15h00 à 16h00 CUN

GULTEN TEPE :

Bonjour, soyez les bienvenus à cette séance concernant la préparation pour les réunions conjointes du GAC ce dimanche 12 mars 2023 à 20 h UTC.

Cette réunion sera enregistrée et elle est régie par les normes de comportement requises par l'ICANN.

Pendant cette séance, les commentaires et les questions qui seront présentés sur le chat ne seront lus que s'ils sont présentés dans le format approprié.

Si vous êtes en participation à distance, veuillez activer votre micro pour parler. Nous vous demandons de bien dire votre nom pour les enregistrements et de parler à une vitesse raisonnable. Vous pouvez accéder à toutes les fonctionnalités de cette séance dans la barre d'outils de Zoom.

Je cède la parole maintenant à la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Gulden.

Soyez encore une fois les bienvenus. Veuillez s'il vous plaît vous installer à vos places pour commencer cette séance de préparation des

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

réunions bilatérales du GAC. Nous avons trois réunions bilatérales, l'une avec le Conseil d'Administration, l'autre avec la GNSO et une troisième avec l'ALAC.

Nous avons un agenda assez chargé. Nous avons besoin de confirmer les thèmes qui seront débattus dans chacune de ces réunions bilatérales et nous devons établir la priorité pour ces thèmes-là pour avoir le temps disponible pour les thèmes les plus importants ou les plus urgents dans la perspective du GAC. Prochaine diapo.

Je veux signaler très rapidement que les réunions bilatérales sont une occasion importante pendant les réunions publiques de l'ICANN pour maintenir ou élargir nos rapports avec le Conseil d'Administration ainsi qu'avec les autres unités constitutives de la communauté et pour pouvoir aussi signaler les thèmes importants pour le GAC et qui feront peut-être partie du communiqué du GAC.

Nous essayons d'appliquer une nouvelle approche, alors nous nous préparons pendant la période intersession et nous discutons des thèmes et des questions qui vont faire l'objet de discussions avec la partie avec laquelle nous allons avoir la réunion et nous partageons ces thèmes et ces questions à l'avance pour que cette autre partie soit préparée pour partager les thèmes ou pour répondre aux questions que nous avons pour eux.

Je voudrais maintenant que nous abordions la prochaine diapo. Nous avons là les thèmes qui ont été identifiés pour la réunion avec l'agent de liaison entre l'ALAC et le GAC, Nigel Hickson du Royaume-Uni. Il a été très généreux en se proposant en tant que bénévole pour être l'agent

de liaison suppléant avec l'ALAC jusqu'à ce que nous ayons un bénévole.

Les autorités des deux comités ont passé un appel et ils ont présenté ces trois thèmes que vous voyez à l'écran. En premier lieu, il y a eu un suivi de la déclaration conjointe de 2017 qui avait été présenté au Conseil d'Administration appelé « Participation inclusive, informée et significative à l'ICANN ». C'était une déclaration conjointe du GAC et de l'ALAC. Il s'agira d'un suivi de cette déclaration conjointe. J'espère que tout le monde pourra vérifier dans le lien cette déclaration et que vous serez tous informés et à jour quand nous aurons à en discuter.

Ensuite, nous avons le SMSI+20, une révision pour nous préparer pour la séance plénière qui aura lieu. Nigel dirigera cette discussion. Jorge va s'occuper de diriger la discussion pour le premier thème.

Et enfin, nous avons l'utilisation malveillante du DNS dans le contexte de politiques contemporaines et la coordination de l'approche multipartite. Il y a Laureen pour le GAC et pour l'ALAC aussi. Ils ont aussi identifié des leaders ou des dirigeants pour les thèmes de leur comité. Je crois qu'ils peuvent entamer les délibérations et le GAC dans son entier pourra participer une fois le thème présenté. Je crois que c'est assez clair.

Nous avons ici dans cette image la réunion avec la GNSO. La réunion aura lieu mercredi prochain à 9 h du matin, heure locale de Cancún. Nous avons identifié quelques points à aborder concernant les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Nous devons

nous rappeler qu'il y a Jorge pour le GAC et Jeff du côté de la GNSO ; c'est eux qui vont coordonner cet ensemble de thèmes.

Il y a aussi les autorités des deux unités constitutives qui ont confirmé ce fait que les séries ultérieures de nouveaux gTLD constitueront l'un des thèmes ainsi que le soutien aux candidats dans l'évaluation de conception opérationnelle et un dialogue sur les génériques fermés. C'est quelque chose d'intéressant.

Il y a ensuite l'utilisation malveillante du DNS et son atténuation. Nous avons parlé aussi du système de divulgation du WHOIS, l'exactitude des données d'enregistrement, les protections des OIG et la révision d'autres thèmes, soit les thèmes d'importance pour le communiqué du GAC et la réponse du conseil de la GNSO. En général, le conseil de la GNSO faisait des commentaires sur le communiqué du GAC.

Nous essayons de présenter des informations au Conseil d'Administration concernant le communiqué du GAC. Ils vont faire cette même révision sur les questions d'importance pour le GAC et je crois que c'est un aspect positif, parce qu'il me semble qu'ils continuent à présenter du matériel pour les thèmes d'importance pour le GAC. Lorsque nous serons centrés sur l'avis ou les recommandations au Conseil d'Administration, vous verrez que nous accorderons de plus en plus d'importance à ces discussions, à ces délibérations.

Le troisième point concerne la transparence du PDP de la GNSO concernant les sociétés et les organisations qui sont représentées. Dans le système de déclaration d'intérêt, ce thème a été suggéré et présenté

par le Royaume-Uni, c'est-à-dire que nous avons deux thèmes pour ce qui est des autres questions d'intérêt.

Je pense que nous avons un agenda assez complet. J'espère que nous pourrions aborder tous les points présentés. Oui, Brian.

OMPI :

Brian Beckham. Excusez-moi, mais je veux faire une petite précision à moins que cela ait déjà été présenté et que je n'étais pas là.

Pour le point 5, pourrait-on apporter une petite correction en ce sens que les thèmes de la protection des OIG et de la révision de l'UDRP doivent être des thèmes abordés séparément, s'il vous plaît ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Brian. Oui, nous en prenons bonne note. Benedetta, je pense que nous pouvons le faire, nous pouvons séparer ces deux thèmes. Merci de votre commentaire.

Maintenant, je pense que nous pouvons aborder les thèmes avec le Conseil d'Administration. C'est un ensemble de thèmes assez long. Soyez conscients qu'il faut que nous réduisions le nombre de questions parce qu'autrement, nous allons sauter d'un sujet à l'autre comme du coq à l'âne et on ne pourra pas aborder correctement tout.

Normalement, nous faisons une petite introduction au début et nous divisons le temps de la séance en deux parties. Dans ce cas, il s'agirait de 30 minutes pour les questions du Conseil d'Administration au GAC et de 30 minutes pour les questions du GAC au Conseil d'Administration.

Comme nous n'avons pas trop à discuter à propos des questions posées par le Conseil d'Administration, nous allons présenter des réponses rapides. Mais nous avons une longue liste de questions. Nous avons demandé au Conseil d'Administration de diviser cette réunion en différentes périodes : 10 minutes pour les questions du Conseil d'Administration au GAC et le reste de la séance est consacrée à nos questions pour le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a confirmé qu'ils étaient d'accord. Maintenant, prochaine diapo s'il vous plaît.

Voilà la question posée par le Conseil d'Administration au GAC pour l'ICANN76. La question dit ce qui suit : « Le Conseil d'Administration de l'ICANN voudrait savoir comment combiner l'efficacité d'une approche agile pour la résolution de problèmes, comme les groupes réduits du Conseil, et le besoin de responsabilité et de transparence pour avancer dans les questions concernant la politique. À quel moment ce serait le plus approprié de disposer de cette approche et comment pouvons-nous nous assurer que nous ne faisons pas des retournements dans un processus d'élaboration de politiques ? » La question dit essentiellement comment nous pouvons tirer le meilleur résultat de tout cela d'un PDP normal, ainsi que de ces groupes réduits créés parfois par le Conseil.

Nous en avons débattu avec un remue-méninge dans un appel de direction du GAC et nous avons identifié trois points de très haut niveau. Je vais le lire très rapidement.

En premier lieu, les approches agiles pour la résolution de problèmes dans l'élaboration de politiques peuvent être utilisées et utiles dans

certaines circonstances, mais elles ne doivent pas être utilisées comme des substituts classiques ou réguliers pour le processus d'élaboration traditionnel de politique.

Deuxièmement, l'utilisation de petites équipes de la GNSO est un exercice utile pour l'élaboration de politiques de la GNSO, parce que cela aide dans les discussions initiales de la communauté. Ces équipes en général ont un bon nombre de représentants de la GNSO qui peuvent s'occuper de présenter un discours clair sur des questions compliquées, mais il serait bénéfique que l'on invite les AC et les SO à faire partie de ces groupes.

Troisièmement, le dialogue communautaire facilité comme celui qui est employé pour les génériques fermés donne une approche plus productive au dialogue de la communauté. Si c'est nécessaire, le Conseil d'Administration devrait considérer l'utilisation de ce type de dialogue facilité pour être encore plus ouvert et plus transparent pour la communauté. Un exemple, c'est que les normes de Chatham House ne sont pas toujours les normes sur lesquelles nous travaillons, par exemple pour le dialogue facilité sur les génériques fermés, mais ces règles ne sont pas toujours nécessaires.

La conclusion est la suivante. Les groupes réduits peuvent être utiles jusqu'à certains points. Ils ne doivent pas prendre trop de temps pour conclure. Ils n'ont pas une portée très large, ils doivent avoir une portée limitée à un thème particulier. Et il faut ensuite revenir au PDP traditionnel où il y a des groupes qui sont bien représentés, qui sont transparents.

C'est essentiellement Jorge qui a travaillé avec cela, c'est lui qui nous a aidés à formuler notre réponse. S'il y a des commentaires là-dessus... Autrement, nous pouvons aborder nos questions adressées au Conseil d'Administration.

Kavouss.

IRAN :

Merci Manal.

Je crois que l'approche est bien considérée, mais je ne pense pas que nous devons parler d'une délégation de responsabilités à ces petits groupes, à ces équipes réduites. Je crois qu'on court un grand risque. C'est bon d'avoir ces petits groupes pour qu'ils préparent quelque chose qu'ils nous présenteront pour faciliter le dialogue, mais il ne faut pas déléguer des responsabilités parce que ces groupes réduits ne peuvent pas remplacer le PDP.

Le PDP fait partie des statuts constitutifs et nous devons nous baser sur cela parce qu'il y a des commentaires publics concernant le PDP que nous ne pouvons pas remplacer. Je ne suis pas contre, c'est bon, mais nous devons faire très attention pour ne pas provoquer des conséquences qui ne sont pas celles auxquelles on avait pensé à l'origine.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Peut-être qu'il faudrait ne pas déléguer les responsabilités.

Je crois que Jorge a levé la main. Allez-y, Jorge.

SUISSE :

J'espère que vous m'entendez bien parce que j'ai changé de dispositif.

Je tiens à remercier tout spécialement Rob d'avoir formulé nos idées très éloquentes à ce point.

Je crois que Kavouss a signalé quelque chose d'important, à savoir que si ces textes ou paragraphes ne sont pas suffisamment clairs, on pourrait approfondir davantage. C'était l'intention, notamment lorsqu'on parle des petites équipes. Bien qu'elles soient utiles pour certains cas, bien des fois il semblerait qu'elles donnent un cadre aux discussions et ne sont pas formées par des membres d'autres SO ou AC. Ceci peut devenir un problème, mais en même temps des dialogues facilités comme celui que nous avons sur les génériques fermés, je crois que c'est une manière productive d'essayer de résoudre des problèmes difficiles.

Comme on l'a mentionné à la fin du troisième point, de notre point de vue de ceux qui préparent ceci, les autorités et les leaders de chacun des thèmes doivent être plus transparents et plus ouverts en ce qui a trait au dialogue facilité. Il n'y a rien vraiment à cacher et bien entendu, il peut y avoir des conversations informelles pendant un dîner, un déjeuner ou quoi que ce soit. Merci beaucoup de ce que vous avez manifesté.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge, merci Rob d’avoir reflété ce que nous venons de dire en temps réel sur l’écran. Les responsabilités de PDP ne devraient pas être déléguées à ce type de groupe. Merci beaucoup Rob.

Je ne vois pas d’autres demandes de parole, alors je vous invite à passer à la prochaine diapo.

Ici, vous avez une vision générale de la liste complète des sujets que nous avons identifiés. En premier lieu, les séries pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, deuxièmement l’atténuation de l’utilisation malveillante du DNS avec deux sous-thèmes sur les recommandations de la révision de la CCT et l’autre sur les contrats. Troisièmement, la divulgation du WHOIS et ici, on a trois sous thèmes : premièrement, garantir la collecte appropriée de données ; deuxièmement, les demandes d’organismes d’application de la loi ; et troisièmement, les fonctionnalités incorporées au système de divulgation du WHOIS ; numéro quatre, le programme d’urgence et son cadre pour l’accès continu à l’Internet ; cinquièmement, les mécanismes correctifs de protection des droits pour des organisations intergouvernementales. Diapo suivante, s’il vous plaît.

Je vais lire ceci rapidement. Au cours de la séance avec le Conseil d’Administration, probablement que je ne vais pas faire cette lecture mais je ferai une brève introduction des antécédents pour nous centrer sur les questions.

Le GAC a pris note de l’enjeu identifié du Conseil pour traiter les résultats du rapport final du PDP SubPro de la GNSO ainsi que de la perception que l’organisation ICANN envisage de mettre en place un

ITR, une équipe de révision de la mise en œuvre après Cancún pour travailler sur des questions spécifiques.

Le GAC prend particulièrement note des questions que le Conseil identifie comme en attente et qui font l'objet d'un dialogue plus approfondi avec le conseil de la GNSO. À cet égard, le GAC aimerait attirer l'attention du Conseil d'Administration sur la consultation des recommandations finales du SubPro déposées le 1^{er} juin 2021. Le GAC commente les positions consensuelles du GAC concernant de nombreuses questions maintenant identifiées comme en suspens par le Conseil, entre autres les engagements volontaires des opérateurs de registre RVC, les engagements d'intérêt public PIC, le soutien aux candidats, l'avis du consensus du GAC et alertes précoces du GAC, les candidatures communautaires et les ventes aux enchères. Suivante, s'il vous plaît.

Ici, on arrive aux questions. Le GAC aimerait demander au Conseil premièrement si le Conseil examine les positions du GAC sur les questions susmentionnées, au-delà des avis de consensus du GAC et des alertes précoces soumis à la considération du Conseil, et si le GAC aura la possibilité de participer au prochain dialogue sur ces questions.

Numéro trois : si le Conseil d'Administration n'adopte pas toutes les recommandations de la GNSO, comment de telles décisions auront-elles une incidence sur le délai global de mise en œuvre du SubPro à l'avenir ? Le GAC devrait être inclus dans un tel dialogue à venir. Le comité peut également envisager d'élever la totalité ou une partie des questions subventionnées à l'avis du consensus du GAC afin de déclencher un dialogue officiel sur ces questions avec le Conseil.

Vous avez des commentaires ?

IRAN : Le premier point, deuxième ligne, je remplacerais « considérer » par « en tenir compte ». Pour considérer, on répond oui, j'accepte ou non, je n'accepte pas. Tenir compte, je crois, est quelque chose de plus nuancé pour ainsi dire.

Quand on parle du DNS, etc., il faudrait mettre quelque chose avant, par exemple une action de suivi ou un développement supplémentaire, parce que ce sont des questions que l'on a abordées tellement de fois, l'atténuation de l'utilisation malveillante, etc., alors on devrait parler de suivi de nouveaux développements.

Voilà les deux choses que je voulais vous dire. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je vois que votre premier commentaire a déjà été pris en compte et qu'on l'a inclus.

Et pour votre deuxième commentaire, pouvez-vous élargir ? C'est sur cette diapo ?

IRAN : C'est sur la diapo précédente. Je m'excuse, je suis peut-être allé un peu vite. Je m'excuse.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pas de problème.

IRAN : Ajouter quelque chose avant le WHOIS, une action ultérieure ou des développements ultérieurs au DNS, etc.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est-à-dire sur la question elle-même. Voilà, c'est enregistré.

Est-ce qu'il a d'autres commentaires sur les questions au-delà de ces questions de style ? Je ne sais pas, il y a quelque chose à supprimer ? En réalité, j'essaie de trouver une manière de raccourcir la liste de questions. Nigel, excusez-moi, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup Manal.

Je me demande si la question 1 est vraiment nécessaire parce que d'après ce que l'on a entendu aujourd'hui, nous savons que le Conseil a déjà considéré ces différentes questions. Ceci figure parmi nos discussions. J'espère que tout cela reviendra vers nous à travers le processus de la GNSO. Mais nous savons déjà que ceci est pris en compte ou analysé par le Conseil d'Administration.

Je dirai qu'au lieu d'accorder du temps à ces questions, je crois que les questions suivantes sont plus importantes que ce que l'on a discuté avant par rapport à la manière dont le GAC sera concerné dans ce processus. Aussi, toute cette délibération nous informera pour les discussions avec la GNSO. Il faut être agile ici.

Merci Nigel.

Merci beaucoup.

Il semblerait que ce dialogue commencera d'abord avec le conseil de la GNSO et en général, ce que l'on essaie de faire avec toutes ces questions, on dit au conseil : « Nous voulons faire partie du dialogue. » On a eu des choses très importantes à dire par le passé et il est probable que nous ayons des choses très importantes à dire dans nos prochaines conversations pour que les résolutions finales de tous ces thèmes

abordés ne soient pas contradictoires avec les positions du GAC. » C'est en définitive l'objectif.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge. Je vois que Nigel est d'accord avec vous.

Et je passe la parole à Ana.

PORTUGAL : Merci Manal.

Dans la même ligne de Jorge, je crois que ce serait bien que la première question reste là. Comme il l'a bien dit, il faut souligner que le GAC a déjà fait un commentaire et que le Conseil devrait dire quelque chose à cet égard et ne pas l'ignorer.

Pour ce qui est du deuxième point, j'aimerais modifier un peu la rédaction parce que « aura la possibilité de participer au prochain dialogue », c'est un peu trop. L'idée, c'est d'être gentil et peut-être un peu plus direct et demander comment on va concerner le GAC dans un futur dialogue. Je ne dirais pas : « Veuillez nous donner l'opportunité d'être inclus dans ce processus. » Seulement cela. Merci Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Ana. On est toujours gentils, mais j'aime aussi votre formulation. Il faut continuer à être gentils et demander comment ils vont nous concerner. Et il faut continuer. Nous ne devons pas supprimer nécessairement des questions.

IRAN : En fait, cela a été déjà fait. L'idée n'est pas de demander si, mais quand. Et comme Jorge l'a bien dit, je suis d'accord avec lui, la question est valable. Je ne fais pas des objections quant à ce que Nigel a dit, mais je crois qu'il faut le signaler.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : J'ai déjà confirmé l'approbation de Nigel sur le chat, alors nous allons passer à la question suivante.

Nous abordons la prochaine diapo, s'il vous plaît. Il s'agit là de nouveaux événements concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS des recommandations de la CCT. Le GAC remercie les mises à jour informatives plus régulières de l'organisation ICANN pour ce qui est de la mise en œuvre de la révision de la CCT. Et la question dit ce qui suit : en vertu de l'avis de Montréal du GAC pour ne pas donner lieu à une nouvelle série de nouveaux gTLD jusqu'à ce que l'on ait complété la mise en œuvre des recommandations des révisions CCT identifiées en tant que prérequis avec une haute priorité, y compris pour les recommandations concernant l'utilisation malveillante du DNS, le Conseil d'Administration peut partager son point de vue sur le rôle de l'organisation de l'ICANN dans les négociations en cours avec les parties contractantes pour ce qui est des recommandations des révisions CCT 14 et 15 et si les négociations répondront à ces recommandations.

Deuxièmement, que pense-t-on de la mise en œuvre de la recommandation 22 de la révision CCT qui demande la participation

des parties prenantes pour discuter des meilleures pratiques mises en œuvre qui puissent offrir des mesures de sécurité appropriées quand on travaille avec de l'information sensible telles que la santé ou des questions financières ?

Est-ce qu'il y a des commentaires sur ces questions projetées à l'écran ?
Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci madame la présidente.

J'ai présenté une proposition pour que mon collègue du Royaume-Uni l'analyse. C'est de là que ces questions sont venues. Je soutiens la question 5, mais si l'on tient compte du fait que les États-Unis ont recommandé de poser une autre question plus tard, la réponse à cette question serait peut-être instructive pour le numéro 4. C'est juste une proposition pour voir si le Royaume-Uni pourrait reconsidérer ce point.

Merci, c'est tout.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Y a-t-il des commentaires du Royaume-Uni à ce propos ? Oui Nigel, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci. Je n'ai pas entendu la totalité du commentaire des États-Unis malheureusement. Est-ce que cela concernait la question 5 ou c'était la question 4 aussi ? Vous avez souligné la question 4, je pense. Excusez-moi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crois que le commentaire était le suivant : la réponse à la question 5 pouvait être l'information de base pour la question 4, mais les États-Unis pourront expliquer fort probablement bien mieux que moi leurs propres commentaires.

[ÉTATS-UNIS] : La suggestion que nous faisons – et ce n'est pas une suggestion trop ferme, c'est juste une réflexion relative à des questions de clarté – était qu'il fallait retenir la question 5 mais en tant que fondement pour la question 4.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, c'est ce que j'avais compris. Une fois qu'on aura répondu à la question 5, cela signifie que nous n'aurons pas besoin de la question 4, si le Royaume-Uni est d'accord là-dessus.

Rob me dit qu'il y a une autre question plus tard. Quand nous parviendrons à la prochaine question, nous pourrons peut-être revenir et voir ce que dit le Royaume-Uni et voir s'ils confirment ou non cette question. S'il n'y a plus de questions ou de commentaires, nous allons laisser le point 4 surligné en attente pour le moment et nous y reviendrons plus tard. Voyons maintenant la prochaine diapo.

Cela concerne la négociation des contrats et les antécédents. On dit : « L'ICANN et les parties contractantes ont négocié des dispositions contractuelles améliorées concernant l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC comprend que l'ICANN veut publier les changements apportés

à la révision communautaire avant l'ICANN77. L'organisation de l'ICANN est particulièrement bien positionnée pour recevoir les contributions de politiques publiques de la communauté de l'ICANN et négocier une mise à jour des accords standards ou des contrats standards des registres et des bureaux d'enregistrement.

L'organisation de l'ICANN peut prendre avantage de ces contributions de la communauté. Le Conseil d'Administration pourrait tenir une séance de connaissances sur les négociations contractuelles avant la présentation de ses commentaires pour l'approbation dans la portée des négociations entre l'ICANN et les parties contractantes.

Le Conseil d'Administration considère-t-il l'organisation d'une séance sur les négociations d'ici un mois après la conclusion de l'ICANN76 ? Je crois comprendre qu'il y aura une séance à ce propos, mais je ne suis pas très sûre à quel moment elle aura lieu. Nous pouvons donc conserver cette question, je crois qu'elle est courte ; elle devrait y être en tout cas.

Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous avez des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, nous allons avancer.

Nous en sommes maintenant au point 3, le système de divulgation du WHOIS, et Kavouss avait suggéré ce qui suit. Il a dit qu'il s'agirait d'un suivi supplémentaire. Nous devons être cohérents par rapport à ce que nous avons dit.

D'abord, pour assurer un recueil de données appropriées dans le communiqué de l'ICANN75 de Kuala Lumpur, le GAC a pris bonne note du système de divulgation du WHOIS proposé et il a signalé qu'il

s'agissait d'une première étape utile qui pourrait faciliter le recueil de données utiles pour faire la lumière sur les taux d'utilisation, les périodes de réponses et le pourcentage de candidatures approuvées ou rejetées.

La question : « Étant donné l'importance du recueil de données importantes pour créer un système beaucoup plus large, si la GNSO ne fait pas de PDP spécifiquement lié à l'utilisation obligatoire du WHOIS et de son système pour assurer un recueil de données appropriées pour informer le projet, est-ce que le Conseil d'Administration considérerait de commencer un PDP selon les prérogatives qui lui sont offertes par les statuts constitutifs de l'ICANN ? »

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Kavouss, s'il vous plaît.

IRAN :

Oui, je crois qu'à la ligne 4, quand on dit « le Conseil d'Administration considère-t-il le début... », je pense qu'il faudrait utiliser la voix passive. Je crois que nous devrions dire en anglais qu'il faudrait qu'un PDP soit entamé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est la pénultième ligne.

ROBERT HOGGARTH : Pourriez-vous s'il vous plaît répéter ?

IRAN : Il faudrait que l'on entame un PDP à cet égard et non pas que le Conseil d'Administration entame un PDP ; il faudrait utiliser la voix passive en anglais pour améliorer la formulation. Merci.

ROBERT HOGGARTH : Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Mais je crois que cela change la formulation. Je crois que nous devrions peut-être réviser la question dans son ensemble parce qu'à l'initial, nous disions que « si l'on considérait telle et telle chose, le Conseil d'Administration considérerait-il telle chose » ; je pense que la formulation n'est pas tout à fait correcte. Étant donné tel et tel point, le GAC voudrait savoir... » ou « Le GAC voudrait une confirmation sur le début d'un PDP... » Je vois que Kavouss acquiesce. J'ai essayé. Je crois que j'avais dit : « Le GAC cherche une confirmation sur le fait de savoir si un PDP serait entamé. »

IRAN : « S'il fallait qu'un PDP soit entamé à cet égard... », quelque chose de la sorte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : « Si nous voulons que ce soit PDP entamé », je crois que nous pouvons le laisser.

Je vois que Brian de l'OMPI demande la parole.

OMIPI : Brian Beckham.

Je ne suis pas très sûr d’avoir une suggestion pour la formulation, mais je soulèverais une question ou un commentaire. Parce que lors de la réunion de Kuala Lumpur, dans notre dialogue avec le Conseil d’Administration, j’ai soulevé cette question à Becky, parce que s’il y a des recommandations consensuelles à l’étape 2, cela doit être obligatoire.

Alors, la question serait la suivante : de quoi aurait besoin le Conseil d’Administration pour pouvoir avancer ? Avant de parvenir à cette réunion, il y a eu une lettre du Conseil d’Administration où l’on recommandait au Conseil d’entamer un PDP. Comme nous avons ces deux faits historiques, je ne sais pas si nous pouvons supprimer cette question avec cela. Mais je veux être sûr que nous connaissons tous les fondements pour sa formulation.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Brian.

Pendant que je donne la parole au Brésil, si vous pourriez réfléchir au commentaire de Bryan et sur si nous avons besoin de cette question ou pas.

BRÉSIL : Lors de la dernière réunion, nous avons parlé de cela. Nous avons dit que ce n’était peut-être pas obligatoire, que le concept était clair. Il y

avait des questions sur ce besoin d'obligation. Mais dans cette question, il semble que nous acceptons une partie de la question qui n'est pas là. En fait, la dernière information que nous avons eue disponible sur cela, c'était une position qui était sur la table mais qui n'était pas obligatoire et qu'il fallait revoir cela. Mais il est évident que nous avons une séance à cet égard où nous saurons où nous en sommes et où nous aurons davantage d'informations sur cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci le Brésil.

Je vois l'OMPI.

OMPI :

Je pense à voix haute et je ne sais pas si on peut dire quelque chose comme cela : « À la lumière de ces deux points historiques, si le Conseil... » Et je pense que dans cette question, il faut que ce soit clair que le Conseil n'a pas fait de PDP opportunément. À la lumière des suggestions du Conseil d'Administration au conseil pour entamer un PDP et des recommandations de l'étape 2, si le Conseil d'Administration va entamer un PDP, si c'est sa prérogative ou s'il voit qu'il y a une autre voie possible pour cette application obligatoire de ce système de demande. Je crois que c'est la notion, mais je n'ai rien dit qui puisse être inclus dans la question.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois plusieurs personnes qui acquiescent dans la salle. Merci Rob. Après la réunion, peut-être que nous pourrions reformuler le texte de la

question. Mais nous vous remercions de votre contribution. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Nous pouvons continuer.

Nous pouvons voir maintenant les demandes faites par les organismes d'application de la loi. Les antécédents disent que la résolution récente du Conseil d'Administration du 27 février sur la mise en œuvre du système de divulgation du WHOIS inclut des références aux demandes des organismes d'application de la loi qui soulèvent des questions. Si l'on considère que le Conseil d'Administration de l'ICANN encourage le conseil de la GNSO à considérer la manière dont on pourrait mieux promouvoir et assurer une utilisation large de ce système pour les bureaux d'enregistrement de l'ICANN, pour toutes les demandes d'accès de données différentes de celles qui sont présentées par les organismes d'application de la loi, même au moyen de l'élaboration des politiques par consensus considéré en parallèle avec le développement du système, la question est la suivante : il faudrait penser que la suggestion que les demandes des organismes d'application de la loi soient exclues du système de divulgation du WHOIS, c'était l'intention du Conseil d'Administration. Si ce n'était pas le cas, nous demandons au Conseil d'Administration de présenter une clarification écrite pour éviter une confusion concernant la capacité des organismes d'application de la loi pour se servir du système de divulgation du WHOIS.

Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ? Je dois dire que le Conseil d'Administration a confirmé que ce n'était pas son intention. Mais bien sûr, je peux conserver la question. Elle a déjà été officiellement

transmise. Si vous avez besoin d'une réponse écrite, on l'aura de la sorte. Je ne vois pas de commentaires. Alors, on va avancer.

ROBERT HOGGARTH : Il reste 12 minutes et environ 10 questions de plus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est le troisième sujet, à savoir les fonctions à intégrer dans le système de divulgation du WHOIS.

Le GAC a également jugé important de consigner correctement les informations concernant les approbations ou les refus de demandes, le moment de la réponse et les raisons du refus et d'inclure un mécanisme permettant que les demandes d'application de la loi soient confidentielles. Ces fonctions seront-elles intégrées au système ?

Question numéro 10 : « Les fondements de la résolution du Conseil d'Administration de l'ICANN sur le système de divulgation du WHOIS signalent que l'organisation ICANN est prête à intégrer les demandes suivantes de la communauté dans le système : fonctionnalité de connexion au système supplémentaire pour consigner les données associées aux demandes dont l'intention est pour les bureaux d'enregistrement et les participants qui ont été identifiés comme à faible risque pour les personnes concernées et la sécurité des systèmes. Cela signifie-t-il que cette fonctionnalité de connexion supplémentaire sera intégrée dans le WDS une fois qu'elle sera opérationnelle dans 11 mois ? »

Vous avez des commentaires à propos de ce que je viens de lire ? OK, pas de commentaire, nous continuons. Je crois qu'il nous reste encore deux diapos.

Voici le cadre du programme d'aide financière d'urgence de l'ICANN pour préserver l'accès à l'Internet. Les questions sont les suivantes. Premièrement : « Le GAC apprécierait de plus amples renseignements sur les dates prévues et les développements de la conception d'aide financière d'urgence dans le but de mieux comprendre l'initiative de ce programme, sa portée et ses répercussions. »

Deuxième question : « Qui ou quelles entités seront admissibles pour pouvoir demander le programme ? »

Troisième question : « Quelle aide particulière l'organisation ICANN prévoit-elle pour rétablir la connexion pour les personnes déconnectées en cas d'urgence ? »

Quatrième question : « L'ICANN dispose-t-elle d'un opérateur ou d'une infrastructure pour fournir une telle assistance ? »

Et dernière question : « Au cours de l'ICANN75 en Malaisie, la possibilité pour l'ICANN de développer un programme d'assistance ou coopération plus structuré a été suggéré. Le programme d'aide financière d'urgence de l'ICANN inclut-il ce concept ? »

Voilà les questions que nous avons préparées. Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des questions ? Kavouss, allez-y s'il vous plaît.

IRAN :

Merci Manal.

Nous savons ce que veut dire urgence. Quelle est la portée de l'urgence ? Qu'est-ce que l'on considère une urgence ou une demande en cas d'urgence ? Je crois qu'il faudrait demander au Conseil d'Administration de définir de quoi on parle. Lorsqu'on dit émergent, c'est une situation de catastrophe ? Je ne sais pas moi, quelqu'un à qui on a refusé l'accès au DNS... Qu'est-ce que cela veut dire ? Je crois qu'il faut clarifier le sens du mot urgence.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. On a donc besoin de savoir quels sont les critères d'urgence et comment on définit l'urgence en définitive.

Je vois le Brésil et après, Rob.

BRÉSIL :

Je crois que la première et la dernière sont les plus importantes. Peut-être pourrait-on faire une nouvelle rédaction de la première pour inclure certaines des questions qui sont incluses dans les autres questions et peut-être dire « Le GAC apprécierait des informations sur les dates attendues, la conception. Et le GAC comprend l'initiative de l'EAP, la portée, les implications et les modalités de mise en œuvre, comme certains partenaires potentiels », quelque chose du genre, parce que je crois qu'on couvrirait la question des situations d'urgence, de quoi on parle. Il faut avoir une meilleure information sur cela. L'idée est de savoir ce que le Conseil prévoit pour l'avenir lorsque l'on parle de

la considération du programme plus structuré. Je crois que c'est une manière de réduire le nombre de questions.

Ce n'est qu'une suggestion. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Luciano. Vos suggestions sont très utiles.

Rob, allez-y.

ROBERT HOGGARTH : Je suis du personnel de soutien au GAC.

L'une des stratégies employées par le GAC par rapport aux questions formulées au Conseil d'Administration est justement que lorsqu'on pose ces questions, on ne reçoit pas de réponse à tout. Mais bien évidemment, le Conseil en prend note et lorsqu'ils nous envoient ces questions, lorsqu'on les prépare, c'est un grand travail de répondre à ces questions. Je crois qu'il y en a quelques-unes qui sont plus informatives qu'autre chose.

Comme Luciano l'a bien proposé, nous pourrions peut-être enlever certaines questions, incorporer certaines idées et faire un accord avec le Conseil : « Si vous avez cela, vous pouvez le partager l'information. » Je sais que dans mes e-mails, j'ai partagé des informations et je leur ai dit qu'il allait y avoir des annonces sur ce programme et sur ces questions qui allaient être répondues. Je crois que les recommandations de Luciano aident à éliminer trois questions tout en obtenant quand même l'information que nous voulons.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci à tous les deux.

D'autres commentaires ? Kavouss, allez-y.

IRAN :

Si vous me permettez Manal, je voudrais revenir au paragraphe pour le mettre entre crochets et puis après on l'analyse. On dit que cela est couvert dans d'autres questions et on voudrait savoir quelles sont ces autres questions. Elles ont été vraiment couvertes ? Si cela est couvert, c'est bien comme cela. Mais je crois que nous ne pouvons pas supprimer les choses si rapidement si on n'a pas la certitude qu'elles sont abordées ailleurs. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Kavouss.

Lorsque nous passerons à la dernière diapo, je demanderai aux États-Unis qui ont dit qu'il y aurait une question qui allait apparaître plus tard. Mais vous pouvez prendre le temps nécessaire jusqu'à la dernière diapo.

Je crois qu'il nous reste trois minutes seulement pour finir. La dernière question concerne les mécanismes pour la protection des droits curatifs pour les OIG.

Le Conseil a récemment reçu un résumé des commentaires de l'EPDP sur la protection des droits curatifs spécifiques et certains commentaires de soutien. Certaines OIG ont déclaré certaines

inquiétudes, notamment sur les conséquences potentielles pour les titulaires de nom de domaine et pour les OIG qui ne sont pas soumis à la juridiction de leurs tribunaux.

En examinant le sommaire des commentaires publics sur le rapport final, le Conseil d'Administration a dit qu'il fallait qu'il y ait une note précisant qui doit répondre sur le droit à l'objection d'un UDRP, c'est-à-dire de contester une décision UDRP ou URD en déposant une réclamation devant un tribunal.

Puis, la BC ICA a participé à l'EPDP et les recommandations ont reçu une désignation de consensus complet. Troisièmement, le vote du conseil de la GNSO pour approuver les recommandations de l'EPDP a été unanime.

Et le dernier point, c'est : « Notant qu'il existe un consensus complet pour chacune des cinq recommandations de l'EPDP sur la protection des droits curatifs pour les organisations gouvernementales internationales, comment le GAC peut-il appuyer la mise en œuvre opportune de ces recommandations ? »

L'OMPI, s'il vous plaît.

OMPI :

Une petite précision. On pourrait enlever le « que » au début de la phrase. Lorsqu'on parle d'organisations internationales gouvernementales, on pourrait corriger cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien, on en a pris note.

Vous avez d'autres commentaires ou d'autres questions à poser ? Je ne sais pas, les États-Unis, si vous pouvez nous aider un peu à identifier la question. Allez-y.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal.

Je suggère d'annuler la question précédente et se baser sur la connaissance du sujet pour discussion. Si les recommandations de la CCT sont dans la portée des négociations actuelles, je crois que cela n'est pas bien compris dans la considération globale du temps. Encore une fois, j'ai des questions que peut-être le Conseil pourrait répondre, mais nous pensons que la question 4 pourrait être abordée de manière plus efficace dans un autre contexte et dans certaines des nombreuses discussions que nous avons cette semaine sur l'utilisation malveillante du DNS.

J'espère avoir été claire. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci, les États-Unis.

Maintenant, Kavouss.

IRAN : Merci. Deux choses.

Je voudrais une clarification sur le numéro 17 ligne 2 : « De quelle manière le GAC peut-il soutenir la mise en œuvre opportune ? » Je ne suis pas très convaincu par la rédaction. Qu'est-ce que nous demandons ? On demande comment on peut donner du soutien au Conseil. Qu'est-ce que nous attendons du Conseil d'Administration ? On peut l'aider de cette manière ou d'une autre. Si nous avons besoin de soutien, nous devons développer l'idée « Je veux soutenir de telle ou telle manière. » Il faudrait clarifier la situation.

Et pour ce qui est de supprimer la question proposée par notre collègue des États-Unis, je ne crois pas que l'on puisse supprimer quelque chose parce que tout est important. Je ne m'oppose pas, mais je dirais qu'il faudrait analyser et modifier avant de supprimer.

Pour finir, je répète, de quelle manière le GAC peut-il donner son soutien ? Qu'est-ce que l'on demande au Conseil d'Administration ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

On a déjà dépassé notre horaire de trois minutes. Brian, s'il vous plaît.

OMPI : Ça va si on laisse de côté cette question. L'intention de cette question, c'est justement parce que nous comprenons la pression de la communauté sur les noms réservés et que ceci reste en attente jusqu'à la fin du travail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On pourrait le mettre comme une déclaration : « Le GAC est disposé à soutenir... » ; il ne faut pas que ce soit une question. Rob, Vous avez pu en prendre note ? Merci. Je crois que nous devons conserver la question. Puisque le temps est fini, il n'y a pas de références exactes sur la manière dont cela sera fait, alors on va la conserver.

Merci à tous. Et je m'excuse encore une fois d'avoir dépassé le temps alloué de quatre minutes. Nous avons 30 minutes de pause et par la suite, on se réunira avec la chambre des parties contractantes. Nous vous demandons d'être à l'heure. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]